



**Revue des Sciences humaines  
et sociales, Lettres, Langues et  
Civilisations**

**ISSN  
(E) 2958-2814  
(P) 3006-306X**

**Numéro 007, Juin 2024**

**Université Alassane Ouattara  
UFR Communication Milieu et Société**

***revue.akiri-uao.org***



**ISSN-L: 2958-2814**  
**ISSN-P: 3006-306X**

Site web: <https://revue.akiri-uao.org/>

E-mail : [revueakiri@gmail.com](mailto:revueakiri@gmail.com)

**Editeur**

UFR Communication, Milieu et Société  
Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)



**ISSN-L: 2958-2814**  
**ISSN-P: 3006-306X**

## INDEXATIONS INTERNATIONALES

Pour toutes informations sur l'indexation internationale de la revue *AKIRI*, consultez les bases de données ci-dessous :

**auréHAL**  
accès aux données  
de référence de HAL

<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/398946>

**Mir@bel**  
“(RE) CUEILLIR  
LES SAVOIRS”

<https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri>



<http://sjifactor.com/passport.php?id=23334>

**Academic  
Resource  
Index**  
ResearchBib

<https://journalseeker.researchbib.com/view/issn/2958-2814>

**ORCID**

<https://orcid.org/0009-0002-6794-1377>

**SJIF 2024 : 5.214**

ISSN-L: 2958-2814  
ISSN-P: 3006-306X

REVUE ELECTRONIQUE

## **AKIRI**

Revue Scientifique des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations

E-ISSN 2958-2814 (Online ou en Ligne)

I-ISSN 3006-306X (Print ou imprimé)

### **Equipe Editoriale**

Coordinateur Général : BRINDOUMI Kouamé Atta Jacob

Directeur de publication : MAMADOU Bamba

Rédacteur en chef : KONE Kiyali

Chargé de diffusion et de marketing : KONE Kpassigué Gilbert

Webmaster : KOUAKOU Kouadio Sanguen

### **Comité Scientifique**

SEKOU Bamba, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny

OUATTARA Tiona, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny

LATTE Egue Jean-Michel, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop

GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches, CNRST,

ALLOU Kouamé René, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

KAMATE Banhouman André, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

ASSI-KAUDJHIS Joseph Pierre, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

SANGARE Abou, Professeur titulaire, Université Peleforo Gbon Coulibaly

SANGARE Souleymane, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

COULIBALY Amara, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

NGAMOUNSIKA Edouard, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville

KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur titulaire, Université de San-Pedro

BATCHANA Esohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé

N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville

DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

NGUE Emmanuel, Maître de conférences, Université de Yaoundé I

N'GUESSAN Mahomed Boubacar, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

BA Idrissa, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop

KAMARA Adama, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop

ALLABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny

DIARRASSOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

TOPPE Eckra Lath, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

M'BRA Kouakou Désiré, Maître conférences, Université Alassane Ouattara

## **Comité de Lecture**

BATCHANA Essohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé  
 N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'gouabi de Brazzaville  
 CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop  
 BA Idrissa, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop  
 BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop  
 GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches,  
 DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 BRINDOUMI Atta Kouamé Jacob, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 DIARRASOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara  
 ALABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara  
 DEDE Jean Charles, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara  
 BAMBA Abdoulaye, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny  
 BAKAYOKO Mamadou, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara  
 SANOGO Lamine Mamadou, Directeur de recherches, CNRST, Ouagadougou  
 GOMA-THETHET Roval, Maître-Assistant, Université Marien N'gouabi de Brazzaville  
 GBOCHO Roselyne, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara  
 SEKA Jean-Baptiste, Maître-Assistant, Université Lorognon Guédé,  
 SANOGO Tiantio, Maître-Assistante, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle  
 ETTIEN N'doua Etienne, Maître-Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny  
 DJIGBE Sidjé Edwige Françoise, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara  
 YAO Elisabeth, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara

## **Comité de rédaction**

N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'gouabi de Brazzaville  
 KONÉ Kpassigué Gilbert, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara  
 KONÉ Kiyali, Maître-Assistant, Histoire, Université Péléforo Gon Coulibaly  
 BAKAYOKO Mamadou, Maître de Conférences, Philosophie, Université Alassane Ouattara  
 OULAI Jean-Claude, Professeur titulaire, Communication, Université Alassane Ouattara  
 MAMADOU Bamba, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara  
 TOPPE Eckra Lath, Maître de Conférences, Etudes Germaniques, Université Alassane Ouattara,  
 ALLABA Djama Ignace, Maître de Conférences, Etudes Germaniques, Université Félix Houphouët-Boigny,  
 KONAN Koffi Syntor, Maître de Conférences, Espagnol, Université Alassane Ouattara  
 SIDIBÉ Moussa, Maître-Assistant, Lettres Modernes, Université Alassane Ouattara  
 ASSUÉ Yao Jean-Aimé, Maître de Conférences, Géographie, Université Alassane Ouattara  
 KAZON Diescieu Aubin Sylvère, Maître de Conférences, Criminologie, Université Félix Houphouët-Boigny  
 MEITÉ Ben Soualiou, Maître de Conférences, Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny  
 BALDÉ Yoro Mamadou, Assistant, FASTEF, Université Cheikh Anta Diop de Dakar  
 MAWA Miraille-Clémence, Chargée de cours, Université de Bamenda

## Contacts

Site web: <https://revue.akiri-uao.org/>

E-mail : [revueakiri@gmail.com](mailto:revueakiri@gmail.com)

Tél. : + 225 0748045267 / 0708399420/ 0707371291

### Indexations internationales :

**Auré HAL** : <https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/398946>

**Mir@bel** : <https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri>

**Sjifactor** : <http://sjifactor.com/passport.php?id=23334>

**Academic Resource Index**: <https://journalseeker.researchbib.com/view/issn/2958-2814>

**ORCID** : <https://orcid.org/0009-0002-6794-1377>

### Facteur d'impact ou Impact Factor (IF)

Année 2024 : **5.214**

Année 2023 : **3,023**

**ISSN-L: 2958-2814**

**ISSN-P: 3006-306X**

## PRESENTATION DE LA REVUE AKIRI

Dans un environnement marqué par la croissance, sans cesse, des productions scientifiques, la diffusion et la promotion des acquis de la recherche deviennent un impératif pour les acteurs du monde scientifique. Perçues comme un patrimoine, un héritage à léguer aux générations futures, les productions scientifiques doivent briser les barrières et les frontières afin d'être facilement accessibles à tous.

Ainsi, s'inscrivant dans la dynamique du temps et de l'espace, la revue « **AKIRI** » se présente comme un outil de promotion et de diffusion des résultats des recherches des enseignants-chercheurs et chercheurs des universités et de centres de recherches de Côte d'Ivoire et d'ailleurs. Ce faisant, elle permettra aux enseignants-chercheurs et chercheurs de s'ouvrir davantage sur le monde extérieur à travers la diffusion de leurs productions intellectuelles et scientifiques.

**AKIRI** est une revue à parution trimestrielle de l'Unité de Formation et de Recherches (UFR) : Communication, Milieu et Société (CMS) de l'Université Alassane Ouattara. Elle publie les articles dans le domaine des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations. Sans toutefois être fermée, cette revue privilégie les contributions originales et pertinentes. Les textes doivent tenir compte de l'évolution des disciplines couvertes et respecter la ligne éditoriale de la revue. Ils doivent en outre être originaux et n'avoir pas fait l'objet d'une acceptation pour publication dans une autre revue à comité de lecture.

## PROTOCOLE DE REDACTION DE LA REVUE AKIRI

La revue *AKIRI* n'accepte que des articles inédits et originaux dans diverses langues notamment en allemand, en anglais, en espagnol et en Français. Le manuscrit est remis à deux instructeurs, choisis en fonction de leurs compétences dans la discipline. Le secrétariat de la rédaction communique aux auteurs les observations formulées par le comité de lecture ainsi qu'une copie du rapport, si cela est nécessaire. Dans le cas où la publication de l'article est acceptée avec révisions, l'auteur dispose alors d'un délai raisonnable pour remettre la version définitive de son texte au secrétariat de la revue

### Structure générale de l'article :

Le projet d'article doit être envoyé sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, taille 12 et interligne 1,5 pour le corps de texte (sauf les notes de bas de page qui ont la taille 10 et les citations en retrait de 2 cm à gauche et à droite qui sont présentées en taille 11 avec interligne 1 ou simple). Le texte doit être justifié et ne doit pas excéder 18 pages. Le manuscrit doit comporter une introduction, un développement articulé, une conclusion et une bibliographie.

### Présentation de l'article :

- Le titre de l'article (15 mots maximum) doit être clair et concis. De taille 14 pts gras, il doit être centré.
- Juste après le titre, l'auteur doit mentionner son identité (Prénom et NOM en gras et en taille 12), ses adresses (institution, e-mail, pays et téléphones en italique et en taille 11)
- Le résumé (200 mots au maximum) présenté en taille 10 pts ne doit pas être une reproduction de la conclusion du manuscrit. Il est donné à la fois en français et en anglais (abstract). Les mots-clés (05 au maximum, taille 10pts) sont donnés en français et en anglais (key words)
- Le texte doit être subdivisé selon le système décimal et ne doit pas dépasser 3 niveaux exemples : (1. - 1.1. - 1.2. ; 2. - 2.1. -2.2. - 2.3. - 3. - 3.1. - 3.2. etc.)
- Les références des citations sont intégrées au texte comme suit : (L'initial du prénom suivi d'un point, nom de l'auteur avec l'initiale en majuscule, année de publication suivie de deux points, page à laquelle l'information a été prise). Ex : (A. Kouadio, 2000 : 15).
- La pagination en chiffre arabe apparait en haut de page et centrée.
- Les citations courtes de 3 lignes au plus sont mises en guillemet français («... »), mais sans italique.

**N.B.** : Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À partir de ...



### Références bibliographiques

Ne sont utilisées dans la bibliographie que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, zone titre, lieu de publication, zone éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté entre guillemets et celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une presse écrite est présenté en italique. Dans la zone éditeur, on indique la maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2<sup>nde</sup> éd.).

Les références des sources d'archives, des sources orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

- Pour les sources orales, réaliser un tableau dont les colonnes comportent un numéro d'ordre, nom et prénoms des informateurs, la date et le lieu de l'entretien, la qualité et la profession des informateurs, son âge ou sa date de naissance et les principaux thèmes abordés au cours des entretiens. Dans ce tableau, les noms des informateurs sont présentés en ordre alphabétique
- Pour les sources d'archives, il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes :  
Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I), 1EE28, 1899.
- Pour les ouvrages, on note le NOM et le prénom de l'auteur suivis de l'année de publication, du titre de l'ouvrage en italique, du lieu de publication, du nom de la société d'édition et du nombre de page.  
Ex : LATTE Egue Jean-Michel, 2018, *L'histoire des Odzukru, peuple du sud de la Côte d'Ivoire, des origines au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan, 252 p.
- Pour les périodiques, le NOM et le(s) prénom(s) de l'auteur sont suivis de l'année de la publication, du titre de l'article entre guillemets, du nom du périodique en italique, du numéro du volume, du numéro du périodique dans le volume et des pages.  
Ex : BAMBA Mamadou, 2022, « Les Dafing dans l'évolution économique et socio-culturelle de Bouaké, 1878-1939 », *NZASSA*, N°8, p.361-372.

**NB** : Les articles sont la propriété de la revue.

## SOMMAIRE

### LANGUES, LETTRES ET CIVILISATIONS

#### Anglais

1. **Investigating secondary schools efl learners' difficulties in speaking acquisition: a case study of Tchaourou, Benin**  
HOUNNOU Azoua Mathias, ZOUNHIN TOBOULA Coffi Martinien & NABINE Gnandi..... 1-12
2. **Exploring metadiscourse devices in George Weah's inaugural speech**  
Albert Omolegbé KOUKPOSSI ..... 13-25
3. **Exploring Patriotism Teaching Mechanism in the Schools of Mali**  
Adama Coulibaly..... 26-43
4. **Translation in efl classes as a teaching method: malian teachers' perceptions**  
Diakalia COULIBALY & Moussa SOUGOULE..... 44-54

#### Études hispaniques

5. **Psicoeducación de los estudiantes con tdah en la universidad**  
Ahmadou MAÏGA & Xiomara SÁNCHEZ VALDÉS ..... 55-65

#### Lettres Modernes

6. **Les figures de l'animus chez violette leduc**  
Siaka SORI..... 66-81
7. **Structure et fonctions des olõ ou dictons proverbiaux dans les chansons de denagan janvier honfo**  
Sylvestre DJOUAMON ..... 82-96
8. **De la découverte de la guerre à la naissance d'une sensibilité dans *Le Premier homme* d'Albert Camus**  
Sylvain Koffi KOUASSI ..... 97-107

### SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

#### Archéologie

9. **Les séquences chronoculturelles de la Préhistoire au Burkina Faso**  
Serge Stéphane SANOU..... 108-126
10. **Migrations des Tchaman dans le district d'Abidjan : contact et dialogue des cultures**  
Koutouan Marilyne DJAKO & Foniya Élise THIOMBIANO/ILBOUDO ..... 127-137

## Histoire

- 11. Le Magal à Grand-Bassam : un espace de pèlerinage et de socialisation de la communauté mouride de 2002 à 2022**  
Amon Jean-Paul ASSI..... 138-155
- 12. La Bataille de Logo Sabouçiré de 1878 : Ma part de vérité**  
Balla DIANKA..... 156-170
- 13. Inquisition à la fin du moyen âge : facteur de stabilisation d'une société chrétienne en crise**  
BORIS Konan Kouassi Parfait & COULIBALY Pédiomatéhi Ali..... 171-185
- 14. L'Église de l'Alliance Chrétienne et Missionnaire du Gabon : une histoire marquée par une œuvre scolaire 1933-1982**  
Michel ASSOUMOU NSI..... 186-204
- 15. La situation politique du Kombere de Lalle à la veille de la conquête coloniale**  
Nongma Nestor ZONGO..... 205-219
- 16. Nagbanpoa : un patrimoine historique et culturel au service du développement socio-économique des villages de Nagbangou et Kaldjaoni**  
Hamguiri LANKOANDÉ..... 220-236
- 17. École et mobilité au Togo pendant la période coloniale (1891-1960)**  
Abaï BAFEI..... 237-252
- 18. La politique de reboisement dans le cercle d'Atakpamé sous administrations coloniales (1901-1960)**  
Nanbidou DANDONOUGBO..... 253-269
- 19. Le système d'alliance des Dan à l'épreuve des religions révélées en Côte d'Ivoire**  
Achille César VAH & Kiyali KONE..... 270-282

## Géographie

- 20. Agriculture maraîchère et l'accès au foncier au sein de l'Université Omar Bongo (UOB) au Gabon**  
Leticia Nathalie SELLO MADOUNGOU épouse NZÉ & Pacôme TSAMOYE..... 283-299
- 21. Occupation du sol et dynamique urbaine de Daoukro (centre-est de la Côte d'Ivoire)**  
Aka Yves Serge Pacôme ETTIEN, Blé Konan Aristide YAO & Dominique Ahebe KONAN..... 300-313
- 22. Femmes, actrices de la commercialisation du riz local dans la plaine de Satégui-Déressia au Sud-ouest du Tchad**  
ASSOUE Obed & MANIGA EGUETEGUE Talkibing ..... 314-326

- 23. Le système participatif de garantie :  
une aubaine pour les producteurs biologiques locaux dans le Grand Ouaga**  
Odette OUEDRAOGO..... 327-342
- 24. Les implications socio-économiques du commerce du poisson malien  
dans la ville de Bouaké (Côte d’Ivoire)**  
Yaya DOSSO, N’Guessan Séraphin BOHOUSSOU & Koffi Denis SIÉ..... 343-359
- 25. Les inondations dans l’île Mbamou au Congo Brazzaville :  
facteurs et résilience des populations locales**  
Rolchy Gonalth LONDESSOKO DOKONDA & Damase NGOUMA..... 360-380
- 26. Infrastructures de transport et accès aux centres de santé  
dans le département de Taï en Côte d’Ivoire**  
Palingwindé Vincent de Paul YAMEOGO & Kouamé Sylvestre KOUASSI..... 381-396
- 27. Implication des institutions locales dans la gouvernance  
du Ranch de Gibier de Nazinga, centre sud du Burkina Faso**  
Boureima SAWADOGO, Ibrahim OUÉDRAOGO, & Joachim BONKOUNGOU... 397-412
- Philosophie**
- 28. Les trois figures du « souci » chez Martin Heidegger**  
Pascal Dieudonné ROY-EMA & Serge Fiéni Kouamé KOUAKOU..... 413-428
- 29. Le rationalisme critique poppérien,  
une contribution à l’éthique de la discussion**  
Crépin Zanan Kouassi DIBI..... 429-443
- 30. De l’état de nature hobbesien à la société réelle : une ventilation de la peur**  
Justin MOGUE..... 444-454
- 31. Expériences d’utilisation des médias sociaux  
chez les primo-féministes étudiantes**  
Amani Angèle KONAN..... 455-472
- 32. L’antipsychologisme d’Edmund Husserl,  
une critique de la doctrine psychologue**  
Moctarou BALDE & Boubé NAMAÏWA..... 473-482
- 33. Cybercriminalité et cybersécurité en Afrique : pourquoi articuler  
l’action techno-juridique et la responsabilité collective ?**  
Koffi AGNIDE & Yaou Gagnon ALI..... 483-498
- 34. Les coups d’État militaires en Afrique :  
un nihilisme constitutionnel d’un pouvoir constituant**  
Narcisse Rostand MIAFO YANOU..... 499-517

### Anthropologie et sociologie

- 35. Analyse de l'évaluation et du pilotage de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique au Gabon**  
Georges Moussavou..... 518-537
- 36. Viabilité socio-économique des microprojets au sein des exploitations agricoles dans la Boucle du Mouhoun (Burkina Faso) au Burkina Faso**  
Christophe Yorsaon HIEN, Tionyélé FAYAMA,  
Taminou COULIBAL & Salifou KABORE..... 538-554
- 37. Genre, accès aux moyens d'existence et services publics des ménages PDI dans la région du centre-Est (Burkina Faso)**  
LOMPO Miyemba ..... 555-571

### Science de l'éducation

- 38. Evaluation des pratiques enseignantes dans les matières fondamentales à l'école primaire du département de l'Alibori au Bénin**  
AKA Rémi Oscar, TAMBOURA Amadou,  
HOUEHA Saturnin & OLONI Felix..... 572-589
- 39. La pédagogie inversée : modèle innovant d'enseignement des arts plastiques au secondaire général en Côte d'Ivoire**  
Armel Kouamé KOUADIO, Kignigouoni Dieudonné Espérance TOURE &  
Rodolphe Kouakou MENZAN..... 590-605
- 40. Perceptions et attitudes des élèves-professeurs sur la collaboration pédagogique**  
Baba Dièye DIAGNE..... 606-624

### Sciences économiques et de gestion

- 41. Analyse des effets socioéconomiques du programme d'alphabétisation des apprenants de la Médina (2017-2019)**  
Salif BALDE, Adja Marième KANE, Mamadou FOFANA &  
Pape Amadou KANE ..... 625-639



## **Le système participatif de garantie : une aubaine pour les producteurs biologiques locaux dans le Grand Ouaga**

**Odette OUEDRAOGO**

*Attaché de recherche en Géographie,  
Institut des Sciences des Sociétés (INSS),  
Centre National de Recherche Scientifique et Technologique (CNRST),  
Ouagadougou-Burkina Faso,  
E-mail : [ouedetta@yahoo.fr](mailto:ouedetta@yahoo.fr)*

### **Résumé**

En Afrique, la certification par tierce partie par les organismes internationaux est très chère et difficilement accessible aux producteurs. Pour pallier ce problème, le Système Participatif de Garanti (SPG) est mis en place par des organismes locaux dans de nombreux pays. Il est destiné aux petits producteurs pour leur permettre de vendre sur le marché local. L'objectif de cet article est d'analyser les types de certification disponibles au Burkina Faso. Pour atteindre les objectifs, la méthodologie s'appuie sur une collecte de données qualitatives et une géolocalisation des sites d'enquête. Les entretiens ont été réalisés dans le Grand Ouaga auprès de 20 acteurs. Les résultats montrent qu'ils existent deux certifications au Burkina Faso. Il s'agit des producteurs qui sont sur le marché parallèle de l'Agriculture Biologique (AB) et ceux qui sont certifiés par un organisme certificateur. L'organisme local chargé de la certification est le Conseil National de l'Agriculture Biologique (CNABio) qui délivre la certification aussi bien aux producteurs individuels qu'en association. Mis en place par les acteurs locaux, la certification est attribuée après vérification de la conformité des normes de production. Quant à la certification de confiance, ce n'est pas une certification biologique par un organisme tiers mais une reconnaissance par les consommateurs.

**Mots clés** : Certification, Système Participatif de Garanti, Grand Ouaga, Agriculture Biologique, CNABio

## **The participatory guarantee: a windfall for local organic producers in Grand Ouaga**

### **Abstract**

In Africa, third-party certification by international bodies is very expensive and not easily accessible to producers. To overcome this problem, the Participatory Guarantee System (SPG) has been set up by local organizations in many countries. It is designed to enable small producers to sell on the local market. The aim of this article is to analyze the types of certification available in Burkina Faso. To achieve the objectives, the methodology is based on qualitative data collection and geolocation of survey sites. Interviews were conducted with 20 stakeholders in Grand Ouaga. The results show that there are two types of certification in Burkina Faso. These are producers who are on the parallel market of Organic Agriculture (AB) and those who are certified by a certification body. The local certification body is the Conseil National of Agriculture Biologique (CNABio), which issues certification to both individual producers and associations. Set up by local players, certification is awarded after verification of compliance with production standards. Trusted certification is not organic certification by a third-party organization, but recognition by consumers.



**Key words:** Certification, Participatory Guarantee System, Grand Ouaga, Organic Agriculture, CNABio

## **Introduction**

En Afrique, les productions biologiques principalement destinées à l'exportation sont certifiées par des organismes certificateurs étrangers à travers une certification par tierce partie<sup>1</sup>. Elle est délivrée par un organisme agréé selon une norme qui garantit que l'organisme certificateur remplit quatre conditions : indépendance, compétence, confidentialité et efficacité (P. Mundler et S. Bellon, 2011 : 58). Cependant, les normes internationales sont défavorables aux petits agriculteurs africains, bien que leur conformité soit nécessaire pour accéder au marché international (S.C. Simeti, 2020 : 16). En effet, la certification par tierce partie est payante et peut s'avérer très onéreuse, limitant de fait l'extension de l'Agriculture Biologique (AB) pour les cultures d'exportation (S. Lemeilleur et G. Allaire, 2018 : 7). Le coût très élevé et les exigences de production rendent la certification par tierce partie inaccessible aux petits producteurs africains. Pour pallier les inconvénients de la certification par tierce partie, de nouveaux systèmes émergent, dont les Systèmes Participatifs de Garantie (SPG) (H. De Bon *et al.*, 2018 : 3) qui fonctionnent indépendamment des organismes internationaux. Le SPG ou la certification locale est un « système d'assurance qualité orientés localement. Ils certifient les producteurs sur la base d'une participation active des acteurs concernés et sont construits sur une base de confiance, de réseaux et d'échanges de connaissances » (CNABIO, 2013a : 6).

Les SPG consacrent l'institutionnalisation de l'AB dans le monde et particulièrement en Afrique. Même si son institutionnalisation<sup>2</sup> est encore fragile sur le continent, malgré la structuration progressive de réseaux et d'organisations spécialisées nationales, régionales et continentales (H. De Bon *et al.*, 2018 : 3). Il faut rappeler que cette institutionnalisation n'est pas l'œuvre des politiques publiques mais plutôt des acteurs intervenant dans le secteur.

## **1. Approche méthodologique**

### **1.1. Zone d'étude**

L'étude s'est déroulée dans sept communes de la région du centre et une commune rurale de la région du plateau central (figure 1). Cette zone est aussi appelée le Grand Ouaga. Dans le Grand Ouaga,

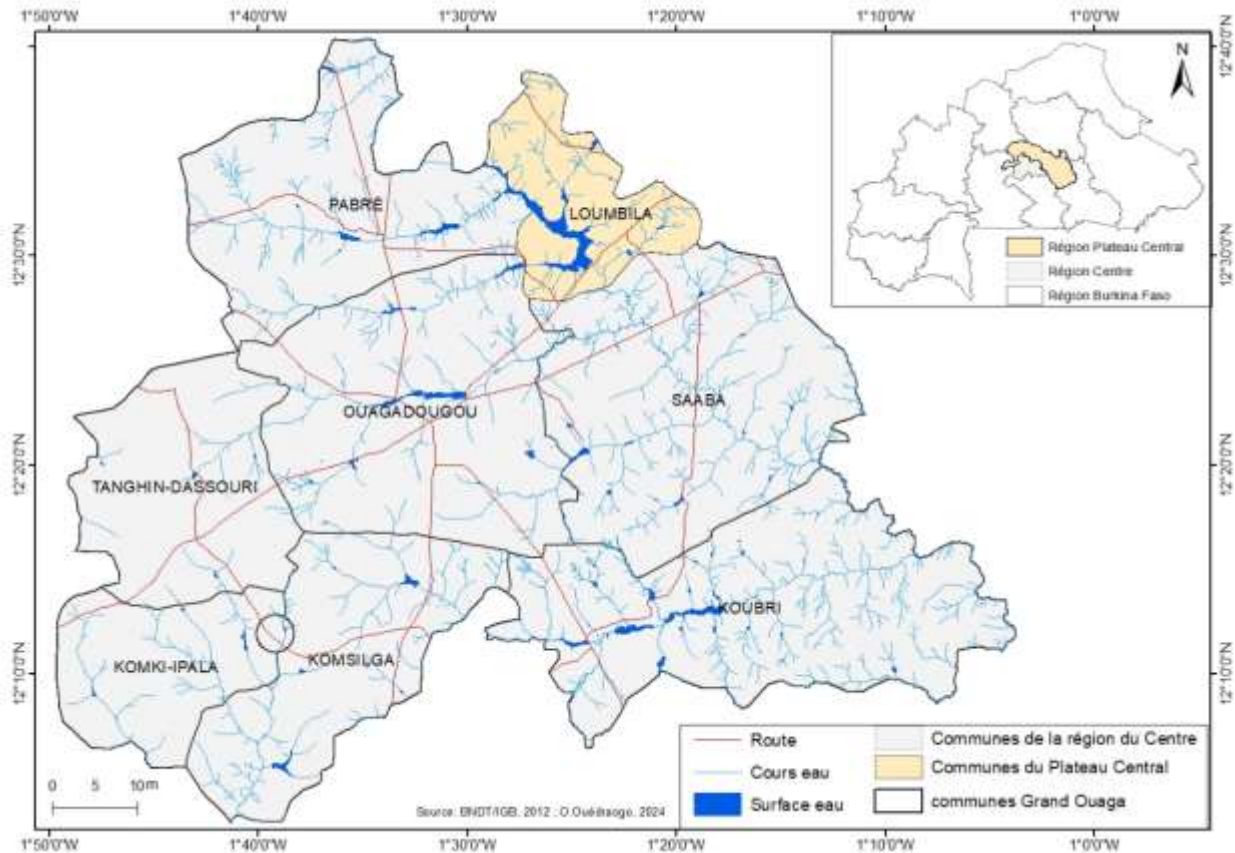
---

<sup>1</sup> Les productions sont authentifiées par des personnes externes qui ne sont ni producteurs ni consommateurs

<sup>2</sup> L'institutionnalisation de l'AB est un processus basé sur la configuration du secteur agricole (le renouvellement d'un ensemble de règles du jeu formelles et informelles déjà en place.), l'implication des acteurs d'aide au développement et la présence d'un mouvement consolidé (Bendjebbar, 2018a)

seule la ville de Ouagadougou constitue une zone urbaine. Les autres communes sont considérées comme des communes rurales.

**Figure 1 : Localisation des communes d'étude**



La distinction entre commune urbaine et rurale a été défini par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) élaboré dans le cadre de la communalisation intégrale à travers la loi n° 055-2004/AN du 21 décembre 2004. Ce document d'urbanisme oppose clairement par leurs fonctions le milieu rural, reposant sur « l'habitation, la production, la conservation », au milieu urbain défini à partir d'un seuil démographique et des activités économiques capables de générer des ressources budgétaires, mais sans les nommer ( O. Ouédraogo et A. Nikiéma, 2023 : 43). Ainsi, l'activité principale dans ces communes rurales est l'agriculture. Elles ont donc pour vocation d'approvisionner la commune urbaine considérée comme un centre de consommation.

Le choix a porté sur ce territoire car il y existe de nombreux sites de productions biologiques. De plus, la ville de Ouagadougou constitue un important centre de consommation des produits agricoles issus des communes rurales.





Cet article montre les types de certification qui existe au Burkina Faso. Il s'agira aussi de connaître les raisons de l'acceptation ou non de la certification des producteurs biologiques. De même, l'organisme certificateur et le processus d'accès à la certification seront aussi présentés.

## **1.2. Matériels et méthodes**

La méthodologie mise en œuvre combine une démarche qualitative et la géolocalisation des sites d'étude. Les entretiens ont pour objectif la production de données à base de discours que le chercheur aura lui-même sollicités (J-PO. De Sardan, 2008 : 54). Quant à la géolocalisation des sites de production, elle est basée sur la localisation des sites de production. La collecte de données qualitative a été réalisée auprès de 20 acteurs impliqués directement ou indirectement dans la production agricole biologique. Cet échantillon a été obtenu après un entretien avec les agents du CNABio qui nous ont fournis une liste des ONG et des associations qui interviennent dans ce secteur. À partir de cette liste, les associations biologiques ont été choisies en fonction de leur localisation. Toutefois, elles n'ont pas toutes été interviewés en raison de l'indisponibilité de certains responsables ou de leur injoignabilité. Quant aux ONG, les entretiens ont été réalisés avec celles qui accompagnent les producteurs dans la zone d'étude.

Les données géographiques ont été collectées avec un GPS waypoints qui est une application open source installée sur les smartphones permettant de relever les coordonnées géographiques.

Un guide d'entretien semi directif a servi de support à la collecte des informations qualitatives. Les informations portant sur la possession ou non de la certification, les procédures de son obtention, la date de la certification, le coût de la certification, son importance, la procédure d'obtention etc. ont été collectés auprès des responsables des associations biologiques. Les entretiens ont été enregistrés, retranscrits fidèlement. Ensuite, ils ont été analysés avec le logiciel Interface de R pour les Analyses Multidimensionnelles de Textes et de Questionnaires (IRAMUTEQ). Ce logiciel a permis d'illustrer nos propos avec les concordanciers utilisés comme verbatim. De même, les nuages de mots sont générés avec ce logiciel pour représenter visuellement les mots les plus utilisés dans les entretiens thématiques.

La géolocalisation des sites de production s'inscrit dans le cadre global de l'approche géographique. Cette dernière contribue à la description de l'espace étudié et à la compréhension de l'organisation socio-spatiale (A. Nikiema, 2014 : 4). La géolocalisation a permis de connaître la localisation des

zones de production et les logiques qui les sous-tendent. Les données ont été traitées avec le logiciel ARCGIS.

## 2. Résultats

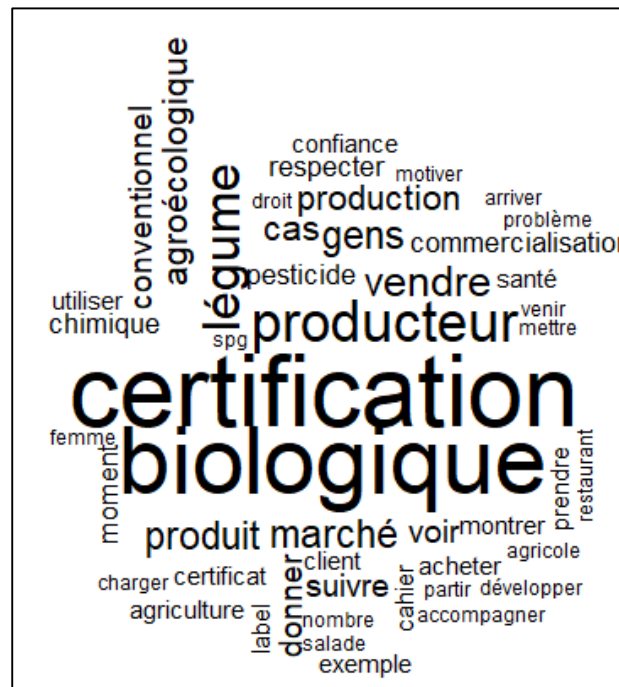
Les producteurs certifiés sont des producteurs qui pratiquent le maraîchage conventionnel ou des producteurs qui vont directement à l'AB. Dans les deux cas, le processus de conversion est différent. De façon générale, ce sont des producteurs qui avaient déjà des pratiques agroécologiques (AE) quel que soit le type d'agriculture pratiquée qui demandent à être certifiés.

### 2.1. Une reconnaissance de la production biologique à travers la certification locale

Pour la reconnaissance des produits agricoles comme biologique, les producteurs doivent se faire certifiés localement. Le SPG est une certification locale dont l'objectif est de valoriser les produits biologiques destinés au marché local burkinabé. Il permet aussi d'assurer que les produits agricoles sont exempts de pesticides, d'engrais chimiques et irrigués avec des eaux souterraines.

La figure 2 représente l'ensemble des réponses données par les producteurs à la question « pourquoi la certification ? ». Cela explique la place prépondérante du mot « certification biologique » dans le nuage de mots.

**Figure 2 : Nuage de mots sur la certification biologique**



Source : entretiens O. Ouédraogo, 2020, 2021, 2022



Selon le responsable de l'association F « le premier avantage qu'il y a c'est la commercialisation. La certification met aussi en confiance les consommateurs et démontre aussi que nous sommes une association sérieuse parce qu'il y en a qui se disent bio mais qu'est ce qui prouve qu'ils sont bio s'ils ne sont pas certifiés ». Un autre responsable de l'association E démontre l'importance de la certification en ces termes

quand nous partons pour vendre nous faisons des exemplaires que nous déposons sur les salades et autres, dans les marchés conventionnels, quand les consommateurs voient le document, ils savent que c'est biologique. Par exemple ma belle-fille qui sort pour vendre la salade, si elle prend le certificat elle met dans son panier cela ne suffit même pas. Les gens appellent salade sans produit chimique.

La certification est une espèce de "passeport" pour ceux qui la détiennent. A contrario, la parole de ceux qui n'en n'ont est mise en doute. Ils se privent ainsi d'une part du marché. L'analyse textuelle fait aussi ressortir les termes comme « producteur », « légume », « vendre », « produits AE », « conventionnel », « chimique », « marché » qui gravitent autour de la certification. Ils sont utilisés par les responsables des associations pour justifier la certification de leurs exploitations agricoles qu'ils expriment en ces termes « c'est un label pour te permettre de vendre », « des producteurs conventionnels qui ont demandé la certification ». La raison est d'améliorer la production. Ils ont pris conscience des effets négatifs des pesticides pour aller à l'AB », « C'est travailler sans pesticides, sans produits chimiques ».

La figure 3 indique les dates de certification des sites AB. Les premiers sites certifiés biologiques sont apparus en 2016 à proximité de la ville et dans les communes rurales (figure 3). Le premier site certifié se localise dans la commune rurale de Loumbila. Le promoteur de la ferme est l'un des fondateurs du CNABio. Son exploitation était en quelque sorte une ferme "d'expérimentation" de la certification. C'est véritablement en 2017, que le nombre de sites certifiés explose.

Le processus va se poursuivre également de 2018 à 2020 avec quatre à Ouagadougou et un dans la commune rurale. La dynamique d'accroissement des sites AB a tendance à s'observer dans la ville surtout à sa périphérie.



Certes, les consommateurs ont acquis la confiance que ce sont des produits bios, mais la certification est un gage de garantie. En effet, une association AE écoulait ses produits agricoles comme biologique. Lorsqu'elle a demandé à être certifiée, elle a vu sa demande rejetée. Pour le CNABio, ils ne font pas de l'Agroécologie<sup>3</sup> (AE), mais de la production conventionnelle. « Ces producteurs ont par ignorance employé le terme bio pour écouler leur production qui en réalité est conventionnelle. Les consommateurs par confiance n'ont pas cherché certainement à vérifier sur le site et ont consommé des produits contaminés » soutient T.C, un agent du CNABio. Ils utilisent des pesticides et ils sont entourés par des voisins qui font le maraîchage conventionnel. De plus, ils ont recours à l'eau du barrage. Même si ces derniers ont quelques pratiques AE, ils sont sujets à des risques de contamination de leurs productions par les intrants chimiques du voisinage. Également, il existe des sites de production en aval de ceux conventionnels. Ils ont changé de pratique depuis 2017. Ainsi, sur les sites des producteurs identifiés, un seul pourra être certifié. Ce dernier est situé sur un site qui utilise l'eau d'un forage. Il est par ailleurs éloigné des exploitations conventionnelles avec des pratiques AE.

Au regard de cet incident, une vérification des pratiques de production par des visites régulières sur les sites d'exploitation permet d'être mieux informé. De même, l'exigence du logo du bio SPG doit être le préalable pour être sûr de consommer des produits sains. Ce label AB est délivré au Burkina Faso par l'organisme de certification qui est le Conseil National de l'Agriculture Biologique (CNABio).

## **2.2. L'émergence d'un nouvel acteur dans le secteur agricole : l'organisme certificateur**

La certification locale se fait par les acteurs locaux dont l'objectif est la promotion de l'AB. Ainsi, pour motiver les producteurs biologiques à produire les légumes de qualité, ils ont instauré cette certification qui leur permet de vendre à des coûts relativement supérieurs aux produits locaux. Ainsi, la vulgarisation et la diffusion de l'AB et l'AE au Burkina Faso ont été l'œuvre du CNABio, mais l'idée de sa création a été l'initiative tant d'ONG locales qu'internationales. Il est considéré comme un consortium des ONG et associations intervenant directement ou indirectement dans la production biologique. Cette structure fédérative a été créée en 2011. Elle constitue un avantage pour les

---

<sup>3</sup> C'est une forme d'agriculture où les producteurs expérimentent les normes de production sans pesticides, sans intrants chimiques. Par contre, ils ont recours aux eaux de surface dans la période de conversion.

producteurs car elle participe à la conversion ou au changement de pratiques de certains producteurs conventionnels.

Depuis 2011, avec l'appui du CNABio, les producteurs AB produisent les légumes de qualité sans pesticides ni engrais chimiques et sont reconnus par une certification locale.

### **2.3. Les normes de production pour être certifié biologique**

La certification biologique SPG est participative et locale. Elle est participative car l'évaluation se fait par les pairs notamment les producteurs et les consommateurs. Il est adapté au contexte local. Pour être certifié, le CNABio, organisme certificateur local a mis en place un cahier de charge qui répond aux normes de la production bio (encadré 1).

#### **Encadré 1 : Que stipule le cahier de charge du bio SPG.**

Pour être certifié, il faut respecter le cahier de charge qui décrit les normes en AB. Cette norme précise les semences à utiliser. En effet, en AB, la semence biologique est recommandée. Mais, s'il n'y a pas la semence bio, la semence conventionnelle non traitée peut être utilisée. Cependant, il faut apporter les preuves que la semence n'existe vraiment pas avant de l'utiliser. La vérification peut se faire au niveau du CNABio. De même, l'eau du barrage est interdite car il y a des possibilités de contamination. Produire de manière écologique, c'est utiliser les intrants organiques, c'est à dire le compost, les biopesticides, l'eau propre (forage ou puits) et respecter pour un producteur proche d'un barrage au minimum 100 m (législation nationale) pour éviter l'ensablement du barrage et pour ne pas être victime d'inondation (si le site est inondé c'est un cas de contamination).

*Source : Entretien O. Ouédraogo, 24/06/2021*

La certification est délivrée aussi bien aux producteurs individuels qu'aux associations et aux ONG qui respectent les normes de la production biologique. Ces produits agricoles sont certifiés par le CNABio qui met à la disposition des producteurs certifiés des documents et des pancartes. Contrairement à d'autres pays où les produits sont étiquetés avec le logo AB, au Burkina Faso, c'est un document physique (figure 4a) de la taille d'une feuille A4 qui est placé au niveau des produits (figure 4b). Ce document atteste qu'ils ont respecté les normes de la production biologique. Également, à l'entrée des sites de production biologiques, des panneaux d'identification indiquent qu'ils sont certifiés bios (figure 4c).

**Figure 4 : Logo SPG et pancarte sur un site biologique**



Source : enquête de terrain, 2020

Avant d'acquiescer la certification qui autorise l'utilisation du logo bio SPG, les opérateurs doivent s'acquiescer d'une somme forfaitaire qui varie entre 35.000 FCFA et 130 000 FCFA, en fonction du statut (tableau 1).

**Tableau 1 : Coûts liés à la certification**

| Catégorie                          | Frais de dossier <sup>4</sup> | Activités à certifier |            |                |                                | Supplément non membre du CNABio |
|------------------------------------|-------------------------------|-----------------------|------------|----------------|--------------------------------|---------------------------------|
|                                    |                               | Production            | Apiculture | Transformation | Distribution commercialisation |                                 |
| Producteur individuel              | 20000                         | 15000                 | 15000      | 15000          | 15000                          | 25000                           |
| Organisation communautaire de base | 20000                         | 15000                 | 15000      | 15000          | 15000                          | 25000                           |
| Coopérative paysanne et GIE        | 30000                         | 15000                 | 15000      | 15000          | 15000                          | 25000                           |
| Entreprises                        | 30000                         | 25000                 | 25000      | 25000          | 25000                          | 75000                           |
| Association nationale              | 30000                         | 20000                 | 20000      | 20000          | 20000                          | 75000                           |

Source : CNABio, 2020

La certification est surtout liée aux marchés et rassure de la qualité des légumes. Le président de l'association O.T raconte :

La certification permet d'avoir une bonne visibilité de nos produits dans les alimentations ainsi que dans les foires. Lors de la foire organisée par la mairie de Loumbila, nous avons exposé nos produits bios mais sans l'attestation<sup>5</sup> les clients ne nous ont pas fait confiance et ils se sont abstenus d'en acheter beaucoup. Car, ceux qui reconnaissent les produits bio savent, que c'est de la qualité. La certification

<sup>4</sup> 50% des frais de dossier sont versés au moment de l'inscription et sont non remboursables même en cas de non validation du dossier.

<sup>5</sup> Il fait référence au document physique avec le logo du CNABio qui atteste que les produits sont certifiés.



facilitera l'écoulement de nos produits car grâce au certificat, nous pourrions établir la confiance envers nos acheteurs.

Pour être certifié, un processus qui comporte plusieurs étapes doit être suivi par les opérateurs (catégorie tableau 1). La première étape est l'inscription. Si l'opérateur est inscrit, le CNABio étudie sa carte d'inscription qui est comme une carte d'identité. Après cette étude, il y a des outils qu'il partage avec les opérateurs pour qu'ils puissent remplir. Ces outils sont généralement complexes, du coup les opérateurs ont des difficultés pour les renseigner. Comme le CNABio est dans une dynamique du participatif, les agents initient des visites d'appui techniques. Ils accompagnent donc les opérateurs pour le remplissage des formalités. Quand ces outils sont renseignés avec des documents connexes, ils font une visite de contrôle. Le contrôle est fait par des personnes externes qui sont des personnes ressources du CNABio qui vont sur le terrain pour vérifier la conformité et ce sont eux qui attribuent le certificat.

Au niveau de l'opérateur il faut qu'il mette en place deux instances de contrôles. Il y a le Bureau de Certification de l'Opérateur (BUCO) et le groupe local de contrôle. Le groupe local de contrôle est constitué des producteurs leaders au sein du groupement qui vont être formés sur l'utilisation d'un certain nombre d'outils de contrôle sur l'AB et sur leur utilisation. Le coordonnateur SPG est aussi formé sur l'utilisation d'un certain nombre d'outils et la remontée des données. Ce sont ces acteurs qui assurent le contrôle permanent et quotidien sur le site. Le Comité Central de Certification (CCC) qui est l'instance du CNABio fait le contrôle annuel des opérateurs.

Lorsque l'opérateur a mis en place les instances de contrôle, il assume les contrôles tout en remontant les données au CNABio. Ensuite, le contrôleur vient vérifier pour l'année N1, s'il a respecté toutes les procédures, il obtient la certification.

### **3 Discussion**

#### **3.1. La certification : un système de confiance des consommateurs**

Le SPG sont des certifications plus accessibles aux producteurs locaux. Ils ont été créés pour leur permettre de commercialiser leurs produits agricoles aux consommateurs de plus en plus exigeants sur leur qualité. La certification est un outil du marché ( R. Vossenaar et E. Wynen, 2004 : 49) et un ticket d'entrée sur les marchés locaux ( P. Mundler et S. Bellon, 2011 : 59). C'est un moyen de garantir aux consommateurs que les aliments qu'ils achètent sont issus de l'agriculture biologique ( R. Vossenaar et E. Wynen, 2004 : 49).





C'est un label du système de production locale mobilisé par les producteurs et les consommateurs dans le but de garantir la qualité biologique des produits agricoles mis sur le marché en se conformant à la norme de production édictée par le CNABio (CNABIO, 2013a : 5).

La certification garantit aussi la traçabilité des produits agricoles. Elle atteste également de l'origine des légumes et rassure que le mode de production soit exempt de produits chimiques. Ainsi, le label valorise le produit, confère plus de visibilité au producteur et un gain économique. La certification est donc une garantie pour la commercialisation. Elle reste donc un enjeu majeur pour leur développement, puisqu'elle détermine l'accès aux marchés ( P. Mundler et S. Bellon, 2011: 62).

La certification permet la traçabilité, du producteur, il met en confiance le consommateur. Elle est un enjeu important pour le secteur biologique ( P. Bendjebbar, 2018b : 280). En effet, dans un pays comme la Thaïlande , la classe moyenne aisée est de plus en plus importante et est prête à dépenser davantage pour des aliments garantissant une qualité sanitaire et une traçabilité (Agence Bio, 2020 : 38). Par contre dans d'autres pays comme la Suède, la demande de la traçabilité et en produits locaux et de qualité est liée à une série de crises alimentaires mondiales (vache folle, grippe aviaire) qui ont rendu les consommateurs de plus en plus méfiants par rapport au système alimentaire mondial (C. Hochedez et J. Le Gall, 2011 : 31).

La certification est aussi un moyen de s'assurer d'une réduction ou de l'absence des produits chimiques dans la production. Cette baisse des intrants chimiques s'opère grâce à l'adoption de méthodes de production alternatives et au renforcement des procédures de contrôle et de traçabilité pour s'assurer de l'absence de risque sanitaire et phytosanitaire une fois les produits présents chez le consommateur (C. Hutin et V. Sené, 2017 : 74). Le contrôle vise à protéger l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement biologique et à renforcer la confiance des consommateurs. Il permet aussi d'améliorer la traçabilité de la ferme au marché et à assurer une application rigoureuse de la réglementation biologique (Agence Bio, 2020 : 4). Généralement, le contrôle se fait à l'interne soit par l'organisme certificateur soit par les acteurs pour éviter les coûts liés au contrôle par tierce partie. Le consommateur peut participer à ce contrôle. Cela permet de renforcer sa confiance et d'accorder plus de crédibilité aux produits certifiés biologiques.

### **3.2. Les freins à la certification pour les producteurs**

Plusieurs facteurs freinent l'adhésion des producteurs biologiques à la certification. Ces critères ont surtout été évoqués par les producteurs en conversion. Ce sont généralement des producteurs qui ont

recours aux pesticides, aux engrais chimiques et aux eaux souvent polluées pour la production. Ces producteurs sont en phase d'expérimentation. Ils évoquent l'inexistence des marchés pour justifier leur faible adhésion à l'AB et à la certification. Certes, les productions biologiques coûtent chères, mais les producteurs sont confrontés à la mévente liée souvent à la méconnaissance de ce type de production par les consommateurs. Cet argument est corroboré par les études de S.E Benziouche, (2017 : 6) où les producteurs avancent comme difficulté à la conversion l'absence de débouchés pour les dattes bio.

De même, la certification oblige les producteurs à respecter la législation en vigueur, ce qui peut sembler normal (P. Mundler et S. Bellon, 2011 : 60), mais elle est souvent jugée contraignante pour eux. En effet, la législation prévoit le recours aux eaux souterraines qui ne sont pas souvent accessibles à de nombreux producteurs. En effet, le coût lié aux travaux sont souvent élevés pour les petits producteurs généralement sans ressource financière. En plus, la norme exige que les produits agricoles dont la distance de séparation entre le site de production maraichère et les plans d'eaux non conformes à la norme (inférieure à 100 mètres) et les eaux usées/ drainage inférieure à 25 mètres soit déclassés (CNABIO, 2013a : 14-15) même si le producteur à des pratiques biologiques. De même, cette norme établit aussi que la proximité de l'aire de production biologique d'un axe routier à forte circulation doit être à moins de 30 mètres (op.cit. : 15). Cette interprétation locale qui est faite pour refuser la certification à des agriculteurs situés en amont des sites conventionnels doit être souple pour permettre l'adhésion des producteurs. Tout comme eux, les producteurs en France trouvent que leur intérêt pour le bio se limite à la prohibition des produits chimiques « non naturels », qu'ils ne s'intéressent guère aux cahiers des charges (G. Teil, 2012 : 107). Ainsi, pour les producteurs, la certification ne devrait pas être refusée dans la mesure où les pratiques excluent les intrants chimiques.

### **Conclusion**

L'AB est récente au Burkina Faso. Dans cette forme d'agriculture, la production des légumes de qualité se fait sans pesticides ni engrais chimiques. Cependant, elle est peu développée. Pour permettre la diffusion et la visibilité à une plus grande échelle de cette forme d'agriculture, la certification locale est créée par les acteurs locaux avec l'appui du CNABio. Ils encouragent les producteurs à y adhérer. Ainsi, pour les motiver, ils ont instauré cette certification avec des normes de certification souples et moins coûteuses pour les petits producteurs. La certification biologique



SPG est plus accessible car elle a été créée pour permettre aux producteurs sans ressources d'être reconnus, ce qui explique un tarif nettement plus bas. Elle leur permet de vendre à des coûts relativement supérieurs aux produits locaux avec des consommateurs avisés et de plus en plus exigeants sur la qualité des légumes.

Cependant, les normes de la certification sont jugées parfois sévères par certains producteurs. Ainsi, pour permettre leur adhésion à une forme d'agriculture plus respectueuse de la santé des hommes, le CNABio devrait d'abord encourager les producteurs dans la conversion même si au final ils ne mènent pas la démarche jusqu'à la certification en agriculture biologique.

### **Références bibliographiques**

AGENCE BIO, 2020, *L'agriculture bio dans le monde*, Les carnets internationaux de l'Agence BIO, rapport, édition 2020, 147p.

BENDJEBBAR Pauline. 2018a, « La trajectoire d'institutionnalisation de l'agriculture biologique en Ouganda, *success story* de l'Afrique subsaharienne », *Cahiers Agricultures*, 7vol.27 n°45003, 7p. DOI : 10.1051/cagri/2018029.

BENDJEBBAR Pauline, 2018b, *Vers un modèle bio africain!?: Trajectoires comparées d'institutionnalisation de l'agriculture biologique au Bénin et en Ouganda*, Thèse de doctorat en Géographie, Université Paris-Est, France, 425p.

BENZIOUCHE Salah Eddine, 2017, « L'agriculture biologique, un outil de développement de la filière dattes dans la région des Ziban en Algérie », *Cahiers Agricultures*, vol.26 n°35008, 8 p. DOI : 10.1051/cagri/2017025.

CNABIO, 2013a, *Guide de certification des produits agricoles selon le système participatif de garantie*, rapport, 23p.

DE BON Hubert, TEMPLE Ludovic, MALÉZIEUX Éric, BENDJEBBAR Pauline, FOUILLEUX Ève, SILVIE Pierre, 2018, « L'agriculture biologique en Afrique : un levier d'innovations pour le développement agricole », *Perspective*, n°48, 4p. DOI : 10.19182/agritrop/00035.



DE SARDAN Jean-Pierre Olivier, 2008, *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Louvain-la-Neuve, Anthropologie prospective, 365 p.  
<http://www.cairn.info/revue-l-autre-2018-2-page-223.htm>

HOCHEDÉZ Camille, LE GALL Julie, 2011, « Nord et Sud face aux crises. De nouveaux réseaux maraîchers métropolitains au service d'une agriculture de proximité : les cas de Buenos Aires et Stockholm », *Norois*, n°221, p.25-38. DOI : 10.4000/norois.3766.

HUTIN Christian, SENÉ Valérie, 2017, « Évolution des valeurs et attentes des consommateurs », *Innovations Agronomiques*, n°61, p.61-75.

LATRUFFE Laure, NAUGES Céline, ALLAIRE Gilles, CAHUZAC Éric, GARAPIN Alexis, LEMARIÉ Stéphane, 2013, « Freins et incitations au développement de l'agriculture biologique en France : une analyse à plusieurs niveaux », *INRA sciences sociales*, vol.4/2013, 5p.

LEMEILLEUR Stéphane, ALLAIRE Gilles, 2018, « Système participatif de garantie dans les labels du mouvement de l'agriculture biologique. Une réappropriation des communs intellectuels », *Économie rurale, Société Française d'Économie Rurale*, n°365, p.7-27. DOI : 10.4000/economierurale.5813.

MUNDLER Patrick, BELLON Stéphane, 2011, « Les Systèmes participatifs de garantie : une alternative à la certification par organismes tiers ? », *Pour*, vol.5, n°212, p.57-65. DOI : 10.3917/pour.212.0057.

NIKIEMA Aude, 2014, « Approche spatiale d'un centre hospitalier, le CHU pédiatrique de Ouagadougou (Burkina Faso) », *EchoGéo*, n°30, 16p. DOI : 10.4000/echogeo.14046.

OUEDRAOGO Odette, NIKIEMA Aude 2023, « L'agriculture urbaine à Ouagadougou entre rejet et tolérance : la politique du laisser-faire », *Les agricultures urbaines en Afrique subsaharienne francophone et à Madagascar*, Presses Universitaires du Midi, France : Presses Universitaires du Midi, p.37-51.

SIMETI Sarah Chançarde, 2020, *La trajectoire institutionnelle et le modèle de gouvernance de l'agriculture biologique en Afrique subsaharienne : Le cas de l'initiative I-AEB*, Mémoire, Université d'Ottawa, Canada, 62p.



TEIL Geneviève, 2012, « Le bio s’use-t-il ? Analyse du débat autour de la conventionnalisation du label bio », *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, n°332, p.102-118. DOI : 10.4000/economierurale.3708.

TEMPLE Ludovic, DE BON Hubert, 2020, « L’agriculture biologique : controverses et enjeux globaux de développement en Afrique », *Perspectives*, vol.29 n° 3, p.7.

VOSSENAAR René, WYNEN Els, 2004, *Trading Opportunities for Organic Food Products from Developing Countries*, United Nations publication, 175p.